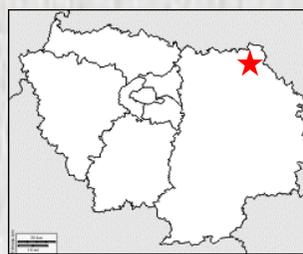


# L'usine élévatoire

Avec Trilbardou, l'usine élévatoire de Villiers-les-Rigault est l'une des deux usines de pompage complétant le niveau d'eau du canal de l'Ourcq par des prélèvements réguliers dans la Marne. Son étonnante machinerie abrite deux roues-turbines inventées par l'ingénieur hydroliciens Louis-Dominique Girard, précurseur dans ce domaine. Achevée en 1869, l'usine abrite ces deux impressionnantes roues en fonte de 10 m de diamètre et 1,20 m d'épaisseur, faisant fonctionner quatre pompes volumétriques d'un débit maximum de 38 000 m3 par jour c'est -à-dire environ 500 l d'eau par seconde, déversés 12 m plus haut dans le canal de l'Ourcq. Toujours en exploitation par la Mairie de Paris, son mécanisme a été en partie automatisé.



Photo : L'usine élévatoire - © OT du Pays de l'Ourcq



Voir carte IGN n° 2513 OT Meaux  
vallée de l'Ourcq

Commune de départ  
Congis-sur-Thérouanne,  
N 49°00'24,7" E 2°58'28"  
UTM : 31U 498131 5428217

**Accès** par les D 405, D97, et D121 (à Varreddes).

## Informations pratiques :

Parking mairie, restaurant, Café Tabac/Presse.

## Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de déchets.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de l'Office du Tourisme du Pays de l'Ourcq.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)

# RANDONNER EN SEINE ET MARNE



## Congis-sur-Thérouanne Au confluent de l'Ourcq



Photo : Église de Congis - © OT du Pays de l'Ourcq.

L'usine élévatoire de Villiers-les-Rigault, les trois cours d'eau, le confluent de l'Ourcq et le vieux pont des Carreaux sur le canal, agrémenteront ce parcours boisé.

CODERANDO 77  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 - [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



Mise à jour - Mars 2017



9 km



3 h 00



Jaune



Facile

# Au confluent de l'Ourcq

- 1 De la mairie, se diriger vers le fond du parking, franchir la Théroouanne et prendre à gauche la rue du Vert-Moulin. Traverser la D 121, continuer en face par la rue qui vire à droite et couper à nouveau la D 121.
- 2 Poursuivre sur l'allée parallèle au canal de l'Ourcq sur 300m.
- 3 Ne pas franchir le pont des Carreaux et continuer par le chemin de halage jusqu'à l'entrée de Villers-les-Rigaults.
- 4 S'engager à droite dans l'allée de platanes et arriver face à l'usine élévatoire.
- 5 Prendre à gauche la rue du Grand-Voyeux. Après le virage, prendre la 2<sup>ème</sup> rue à droite, puis légèrement à gauche un peu plus loin. Poursuivre en sous-bois entre le canal de l'Ourcq et la Marne.
- 6 Continuer tout droit par le chemin et longer la Marne jusqu'au confluent avec l'Ourcq.
- 7 Quitter le chemin pour gravir à gauche le raidillon qui débouche en bordure du canal de l'Ourcq. Emprunter le chemin de halage à gauche sur 1 km.
- 8 Continuer le long du canal, puis franchir à droite le pont de Villers-les-Rigaults (GR 1B). Poursuivre par la route sur 200 m, puis traverser le bois à gauche et emprunter le pont des Carreaux.
- 3 Prendre le chemin de halage à droite.
- 2 Passer sous le pont de la D 121, continuer par le chemin de halage et, au pont du Gué, descendre par la route à gauche. Après le carrefour, poursuivre en face pour rejoindre la mairie.

Photo : Pont de Villers - © OT du Pays de l'Ourcq



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".